

APPEL À L'ACTION DE DURBAN :

Point de vue des organisations de la société civile et des syndicats sur les progrès accomplis



Novembre 2025

Table des matières

Introduction	01
Méthodologie	01
Résumé	02
Faits marquants au niveau régional	02
Regional Highlights	14
Recommandations	17
Annexes	21

Ce rapport a été publié conjointement par la Marche mondiale contre le travail des enfants (Global March), la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Internationale de l'éducation (IE) dans le cadre de leurs efforts collectifs visant à accélérer les progrès vers l'élimination du travail des enfants. Il s'appuie sur les témoignages, les expériences et les réflexions d'organisations de la société civile, de syndicats et d'acteurs de l'éducation du monde entier qui continuent de défendre les droits des enfants et des travailleurs dans des contextes difficiles.

À propos des organisations

La Marche mondiale contre le travail des enfants (Global March) est un réseau mondial de syndicats, d'organisations d'enseignants et de groupes de la société civile qui unissent leurs efforts pour mettre fin à toutes les formes de travail des enfants, d'esclavage et de traite. Par le biais de campagnes de sensibilisation, de recherches et de partenariats, Global March s'efforce de protéger le droit des enfants à l'éducation et le droit des adultes à un travail décent.

La Confédération syndicale internationale (CSI) représente plus de 200 millions de travailleurs dans plus de 160 pays, promouvant et défendant les droits des travailleurs, l'égalité et la justice sociale. La CSI joue un rôle clé pour garantir que l'agenda mondial du travail respecte les principes du travail décent, de la négociation collective et du traitement équitable pour tous.

L'Internationale de l'Éducation (IE) est la plus grande fédération mondiale de syndicats d'enseignants, représentant les éducateurs dans plus de 170 pays. L'IE plaide en faveur d'une éducation inclusive de qualité et de conditions de travail décentes pour les enseignants, reconnaissant l'éducation comme un moyen essentiel pour mettre fin au travail des enfants.

Remerciements

Ce rapport n'aurait pas pu voir le jour sans la participation et les contributions d'organisations de la société civile, de syndicats et de syndicats d'enseignants d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine qui ont répondu à l'enquête mondiale et partagé leurs précieuses perspectives. Leur engagement continu à faire progresser l'Appel à l'action de Durban et à amplifier la voix des enfants, des travailleurs et des communautés touchés reste essentiel dans la lutte mondiale contre le travail des enfants.

Évaluation des progrès réalisés dans le cadre de l'Appel à l'action de Durban : perspectives de la société civile et des syndicats en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de 2026

Introduction

En 2022, la communauté internationale s'est réunie à Durban, en Afrique du Sud, à l'occasion de la 5e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, et a adopté l'Appel à l'action de Durban. Cette déclaration définit six grands axes d'action pour éliminer le travail des enfants, allant de la garantie d'un travail décent et d'une protection sociale à la fin du travail des enfants dans l'agriculture et à la garantie d'une éducation universelle. À l'approche de la 6e Conférence mondiale qui se tiendra au Maroc en 2026, ce rapport présente les principales conclusions d'une enquête multilingue menée auprès d'organisations de la société civile (OSC), de syndicats et de syndicats d'enseignants à l'échelle mondiale afin d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les défis persistants et de formuler des recommandations pour la prochaine conférence. L'enquête reflète les divers points de vue des différentes régions, secteurs et communautés, mettant en évidence à la fois les succès et les lacunes persistantes dans la lutte contre le travail des enfants, le travail décent, l'éducation et d'autres domaines cruciaux. Elle reflète les expériences de ceux qui sont en première ligne dans le domaine du plaidoyer et de l'action, offrant des informations essentielles sur ce qui fonctionne, les domaines dans lesquels les efforts sont insuffisants et la manière dont les parties prenantes peuvent renforcer leur collaboration. En présentant ces conclusions, le rapport vise à éclairer les discussions politiques, à orienter les stratégies futures et à garantir que les voix de la société civile et des syndicats restent au cœur des efforts mondiaux visant à éliminer le travail des enfants. (Voir l'annexe 1 pour consulter le document « Appel à l'action de Durban »)

Méthodologie

- -Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur plus de 40 réponses à une enquête menée entre mai et juin 2025 auprès d'organisations de la société civile, de syndicats d'enseignants et de fédérations syndicales en Afrique, en Amérique latine et en Asie. L'enquête a été diffusée en anglais, en français et en espagnol et demandait aux répondants de partager leurs points de vue sur les piliers de Durban les plus pertinents ou les plus significatifs pour leur travail ou leur contexte.
- Les répondants représentaient un mélange d'ONG locales, de syndicats nationaux de l'éducation, de coalitions pour les droits de l'enfant, de syndicats et d'organisations de travailleurs informels. Les réponses étaient à la fois quantitatives (évaluations des progrès) et qualitatives (commentaires libres, meilleures pratiques et défis).
- Les limites comprenaient une couverture régionale inégale et des niveaux de détail variables entre les réponses, mais la richesse qualitative offre un aperçu critique des lacunes systémiques et des innovations menées par la société civile



1. Résumé

Malgré l'urgence croissante, les résultats révèlent une grave stagnation et des reculs dans la mise en œuvre. La plupart des organisations signalent que le travail des enfants est en augmentation ou évolue vers des formes plus cachées et plus dangereuses. Les capacités des acteurs de première ligne sont mises à rude épreuve, en particulier dans les contextes de conflit armé, de crise économique ou de rétrécissement de l'espace civique.

Les principales tendances sont les suivantes

- Un manque généralisé de financement, de données et de volonté politique
- Des structures gouvernementales faibles ou symboliques en matière de travail des enfants
- Des systèmes d'éducation et de protection sous-financés
- Une responsabilité minimale du secteur privé, en particulier dans les secteurs informels et domestiques

Cependant, les OSC et les syndicats ont également présenté les pratiques créatives et ancrées dans la communauté qu'ils continuent de mettre en œuvre, souvent sans soutien systémique, et ont formulé des propositions claires en faveur de partenariats plus solides et plus significatifs pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 8.7.

2. Principales conclusions concernant les six piliers

Afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de l'appel à l'action de Durban, l'enquête a invité les répondants à réfléchir à six piliers clés – travail décent, agriculture, données, éducation, protection sociale et financement – en relation avec leur contexte national ou local. Les participants ont été invités à évaluer le niveau de progrès, à identifier les défis persistants et à partager les bonnes pratiques et recommandations. Ils ont également été encouragés à mettre en évidence les lacunes en matière de participation des survivants et des jeunes, de coordination intersectorielle et d'allocation des ressources. Le questionnaire complet est inclus à l'annexe 2 à titre de référence. Les informations recueillies dans le cadre de cet exercice constituent la base de l'analyse suivante, qui présente une vue d'ensemble des progrès et des lacunes dans les six piliers.

01

Travail décent pour
les adultes et les
jeunes



Les entreprises ne nous parlent pas, elles ne parlent qu'aux bailleurs de fonds. Pendant ce temps, les enfants sont dans les champs, sans être payés, sans être vus.

- Syndicat, Afrique de l'Ouest

- Des progrès modérés ont été réalisés en matière de réforme salariale, quelques pays comme le Malawi ayant révisé le salaire minimum pour l'aligner sur le niveau de vie, mais ces réformes restent limitées dans leur portée et leur application.
- Des progrès sont également visibles là où des ajustements du salaire minimum et de la couverture sectorielle (en particulier dans l'agriculture) ont été effectués.
- L'informalité reste la forme d'emploi dominante, en particulier dans l'agriculture, le travail domestique et les petites entreprises, ce qui entraîne une vulnérabilité et une exploitation généralisées des travailleurs adultes et jeunes.
- Les jeunes travailleurs continuent d'être confrontés à des conditions de travail dangereuses et précaires, avec un accès limité aux droits du travail, à la protection sociale ou aux mécanismes de règlement des griefs sur le lieu de travail.
- La sécurité et la santé au travail (SST) pour les jeunes ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi restent inégales.
- L'application des dispositions du droit du travail reste faible en raison de contraintes de capacité, de la corruption ou du manque de volonté politique, même lorsque des lois protectrices existent ; les violations restent souvent impunies.
- Les obstacles à la syndicalisation comprennent les restrictions légales, la surveillance des organisateurs, le refus d'enregistrement et la non-reconnaissance des syndicats du secteur informel, ce qui affaiblit la voix collective et la responsabilité sur le lieu de travail.
- Il n'y a pratiquement aucune application ou surveillance dans les secteurs où le travail des enfants est le plus répandu, en particulier dans les entreprises familiales ou le travail agricole informel et le travail domestique.
- Les efforts des entreprises en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) sont souvent descendants, à court terme ou dictés par les bailleurs de fonds, avec une participation minimale des organisations locales de travailleurs, ce qui se traduit par des engagements superficiels sans changement structurel.

02

Mettre fin au travail
des enfants dans
l'agriculture



Il existe des politiques en matière de travail des enfants, mais pas d'argent, pas de suivi, pas de coordination – juste des réunions symboliques.

- Répondant d'une OSC, Afrique francophone

- L'agriculture reste le secteur où le travail des enfants est le plus répandu à l'échelle mondiale, en particulier dans l'agriculture de subsistance, l'élevage, la pêche et les cultures destinées à l'exportation comme le cacao, le coton et la canne à sucre.
- Certaines initiatives locales et communautaires (par exemple, la « Zone Libre » au Sénégal) se sont révélées prometteuses pour créer des zones exemptes de travail des enfants, mais elles restent fragmentées et insuffisamment soutenues.

- Des facteurs structurels tels que la pauvreté rurale endémique, les longues distances à parcourir pour se rendre à l'école, le manque de transports ou d'infrastructures et la demande saisonnière de main-d'œuvre enfantine pendant les périodes de récolte contribuent à l'implication des enfants dans les travaux agricoles.
- Si de nombreux pays ont mis en place des politiques ou des plans d'action nationaux visant à éliminer le travail des enfants, leur mise en œuvre effective est inégale et souffre souvent d'un manque de coordination interministérielle, de financement et de mécanismes de responsabilisation.
- L'instabilité politique, les mesures d'austérité et la réduction des dépenses publiques dans certaines régions d'Amérique latine et d'Asie ont entraîné un recul des engagements politiques et le démantèlement des institutions qui se consacraient auparavant à la prévention du travail des enfants.

03

Réponses fondées sur
des données



Nous ne pouvons pas traiter ce que nous ne voyons pas. Pas d'enquêtes, pas de statistiques, pas d'urgence.

- Représentant syndical, Asie du Sud

- La plupart des pays ne disposent pas de données récentes, ventilées et comparables sur le travail des enfants, en particulier par secteur, âge, sexe et région, ce qui limite considérablement l'élaboration de politiques ciblées et fondées sur des données probantes.
- Les systèmes de surveillance et de collecte de données sur le travail des enfants sont largement descendants, avec une faible participation des enfants concernés, des familles ou des groupes dirigés par des survivants dans l'identification des risques, la formulation des questions ou la validation des résultats.
- Les mécanismes visant à documenter les expériences des survivants et à les réintégrer dans l'éducation, la formation ou un travail décent sont faibles, fragmentés et souvent dictés par les donateurs plutôt que par les survivants.
- Le suivi psychosocial, juridique et des moyens de subsistance des survivants est rarement intégré dans les systèmes de surveillance ; les voix des survivants sont utilisées comme des « études de cas » et non comme des contributions à l'élaboration des politiques.
- La coordination entre les ministères, les syndicats, les OSC et les organisations dirigées par des survivants pour suivre les résultats de la réintégration est ponctuelle, sans indicateurs communs ni cadres de responsabilité.
- La collaboration entre la société civile et les gouvernements en matière de collecte et de validation des données est limitée ; les outils de suivi communautaires développés par les OSC sont rarement intégrés dans les bases de données nationales.
- Très peu de pays disposent de lignes directrices éthiques ou participatives pour la collecte de données auprès des survivants du travail des enfants ou des enfants à risque, ce qui se traduit par un engagement symbolique ou une retraumatisation.

- Des systèmes d'évaluation des risques pour les victimes de la traite et de suivi à long terme de la réintégration existent dans quelques contextes, ce qui conduit à une mauvaise visibilité des parcours des survivants et à des obstacles à l'éducation et à un travail décent.
- L'utilisation des données dans l'élaboration des politiques reste incohérente ; les enquêtes existantes sont obsolètes, manquent de granularité et sont rarement liées à des réponses programmatiques ou à des priorités de financement.
- Depuis la COVID-19, les investissements dans la sensibilisation du public et la défense des droits des survivants ont diminué, malgré les preuves que les approches communautaires favorisent la visibilité et la responsabilité.
- Dans certains contextes, les autorités suppriment ou retiennent les résultats d'enquêtes ou les rapports de suivi, ce qui réduit à la fois la transparence et la confiance des survivants dans les systèmes étatiques.
- Les organisations dirigées par des survivants font état d'un accès limité au financement, aux données et aux espaces de prise de décision, ce qui renforce un cycle dans lequel les personnes les plus touchées restent les moins entendues.

04

Droit à
l'éducation



*Les enfants travaillent parce que
l'école est loin, dangereuse, coûteuse
ou de mauvaise qualité.*

- Syndicat des enseignants, Afrique de l'Est

- Il s'agit de l'un des rares piliers où une certaine dynamique est visible, grâce au plaidoyer constant des syndicats d'enseignants, des OSC et des acteurs communautaires, en particulier dans les zones urbaines.
- Amélioration de l'accès et de la rétention lorsque les obstacles liés aux frais de scolarité et à la distance sont levés ; investissements dans le recrutement et la formation des enseignants observés dans certains contextes.
- Des parcours non formels/accélérés existent mais ne sont pas développés à grande échelle ; les syndicats d'enseignants sont impliqués dans plusieurs contextes, mais le financement des écoles reste un obstacle.
- Malgré cela, de nombreux enfants restent exclus, en particulier ceux des zones rurales, des régions touchées par des conflits, des familles migrantes ou des communautés autochtones, où les systèmes éducatifs sont faibles ou inexistantes.
- Les garanties juridiques d'une éducation gratuite et obligatoire ne se traduisent souvent pas dans la réalité en raison des frais d'inscription, du manque de moyens de transport ou de l'insécurité des environnements scolaires.
- La privatisation de l'éducation, la réduction des investissements publics et le passage à des écoles privées peu coûteuses ont nui à la qualité et à l'accessibilité de l'enseignement public, en particulier pour les familles les plus pauvres.

- L'éducation n'est souvent pas intégrée dans des stratégies plus larges de protection sociale ou de prévention du travail des enfants, ce qui la rend moins réactive aux besoins des enfants à risque.

05

Protection sociale universelle



Si certaines initiatives de protection sociale se sont révélées prometteuses, elles restent inégales et largement inaccessibles aux travailleurs qui en ont le plus besoin. Les travailleurs informels et ruraux, souvent ceux dont les enfants sont les plus exposés au risque de travail, en sont exclus, et les mesures comprennent rarement des mécanismes explicites de prévention du travail des enfants. Sans conception ciblée, sans financement adéquat et sans couverture universelle, ces régimes ne parviennent pas à protéger les enfants et leurs familles.

- Représentant des OSC en Asie du Sud

- Certains pays ont mis en place ou développé des programmes de protection sociale grâce à des campagnes menées par les syndicats, mais leur couverture reste inégale et incohérente.
- Les mesures de protection sociale, telles que les transferts en espèces ou les allocations familiales, sont rarement conçues avec des objectifs ou des conditions explicites de prévention du travail des enfants, ce qui limite leur efficacité.
- La couverture des travailleurs informels (agriculteurs, travailleurs domestiques, journaliers) est limitée ; les obstacles en matière de sensibilisation et d'inscription persistent.
- Le lien explicite entre la protection sociale et la prévention/l'élimination du travail des enfants est évident ; la protection sociale universelle est de plus en plus reconnue, mais sous-financée.
- Les travailleurs informels et ruraux, qui sont les plus susceptibles d'avoir des enfants qui travaillent, sont souvent exclus des régimes de protection nationaux en raison de critères d'éligibilité liés à l'emploi formel ou à la documentation.
- Les contraintes budgétaires et les politiques d'austérité continuent de réduire la portée des prestations publiques, même là où des projets pilotes prometteurs ont été mis en place.

06

Financement et coopération internationale

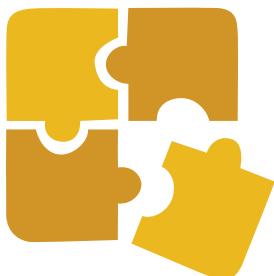


Nous sommes uniquement invités à valider des plans préétablis, et non à les co-créer.

- ONG latino-américaine

- Le financement international des donateurs continue de jouer un rôle essentiel dans le soutien des efforts visant à éliminer le travail des enfants, en particulier lorsque les gouvernements manquent de marge de manœuvre budgétaire, mais ce financement est souvent imprévisible et à court terme.

- Le financement national des politiques, des systèmes de données ou du suivi du travail des enfants reste insuffisant et n'est guère prioritaire dans les budgets nationaux.
- Les plateformes multilatérales telles que l'Alliance 8.7 et les mécanismes de coordination régionaux sont sous-utilisés par les gouvernements nationaux, ce qui limite le partage des connaissances et la responsabilité conjointe.
- Alors que les chaînes d'approvisionnement mondiales restent un facteur clé des pratiques de travail abusives, l'application des lois sur la diligence raisonnable ou la responsabilité des entreprises est faible, en particulier lorsque les violations se produisent dans les pays du Sud.
- La transparence est limitée quant à la manière dont les engagements internationaux (par exemple, les ODD, les conventions de l'OIT) sont traduits en stratégies nationales dotées de ressources.
- La participation des jeunes et des survivants reste sous-financée, peu de sources de financement internationales ou nationales accordant la priorité à leur leadership dans les processus politiques ou les cadres de suivi.
- Les OSC sont souvent consultées de manière symbolique, plutôt que d'être véritablement impliquées en tant que partenaires de mise en œuvre ou contributeurs de connaissances, ce qui reflète un écart plus large dans la manière dont les plateformes de coopération internationale et les bailleurs de fonds promeuvent une gouvernance inclusive.
- Le soutien et la participation des donateurs aux initiatives internationales (par exemple, l'Alliance 8.7) sont relativement courants par rapport aux coalitions et plateformes locales et nationales dirigées par des OSC.
- Les allocations budgétaires nationales pour les politiques, les systèmes de données ou le suivi du travail des enfants restent insuffisantes et peu prioritaires dans les budgets nationaux.



Obstacles et besoins

Outre l'évaluation des progrès accomplis, l'enquête invitait également les répondants à identifier les principaux obstacles et besoins auxquels leurs organisations sont confrontées dans la lutte contre le travail des enfants, ainsi que leur perception des défis nationaux et systémiques plus larges. Les participants ont été encouragés à réfléchir aux obstacles tels que les lacunes politiques, les contraintes de financement, le rétrécissement de l'espace civique, la coordination limitée avec les gouvernements et les acteurs internationaux, et les défis liés au maintien de l'engagement communautaire. Les observations ci-dessous reflètent à la fois les perspectives au niveau organisationnel et au niveau national, en soulignant les conditions nécessaires pour renforcer l'action collective contre le travail des enfants.

- **Principaux obstacles (organisation)** : contraintes en matière de ressources, capacités du personnel, accès limité aux forums politiques et lacunes dans les données.
- **Principaux obstacles (pays)** : application insuffisante de la loi, prédominance de l'économie informelle, obstacles ruraux à la scolarisation, couverture insuffisante de la protection sociale.
- **Besoins primaires** : financement, renforcement des capacités, soutien technique (traitement des dossiers, suivi) et espace politique pour les syndicats.

Défis transversaux

- **Le sous-financement chronique** continue de compromettre les efforts de première ligne — du recrutement et de la sensibilisation au suivi et à la réintégration des survivants —, de nombreuses organisations déclarant qu'on attend d'elles qu'elles « fassent plus avec moins ».
- **Le rétrécissement de l'espace civique** est une préoccupation croissante, les organisations de la société civile et les syndicats étant confrontés à des restrictions juridiques, à une surveillance politique et à une réduction des possibilités de plaidoyer et de mobilisation.
- **Le manque de volonté politique et la faiblesse de la coordination interministérielle** entravent la traduction des engagements en matière de travail des enfants en actions efficaces et dotées de ressources suffisantes.
- **Des lacunes persistent dans les données**, en particulier dans la collecte de statistiques nationales actualisées et ventilées, qui sont essentielles pour suivre les progrès et adapter les interventions.
- **Les conflits, les déplacements et les migrations** exacerbent la vulnérabilité des enfants, en particulier dans les régions rurales ou touchées par des crises, où les systèmes de protection sont les plus faibles.
- **L'incohérence des politiques** entre les cadres relatifs aux droits de l'enfant, à l'éducation, au travail et à la protection sociale limite l'efficacité des réponses nationales.
- **L'inclusion limitée de la société civile et le dialogue social restreint** font que les acteurs de terrain sont souvent exclus des processus décisionnels et de la conception des programmes.
- **L'application de la loi reste faible**, les lacunes juridiques et l'absence de mécanismes de responsabilisation permettant au travail des enfants de persister, en particulier dans les secteurs informels.



Analyse thématique classée des défis et des lacunes :

Étant donné que les répondants ont signalé toute une série de défis, il est devenu essentiel de classer les questions thématiques afin de comprendre l'ampleur des progrès réalisés en attribuant une note à chacune d'entre elles. La note moyenne pour chaque question a été calculée sur la base des évaluations des répondants concernant les progrès nationaux, à l'aide d'une échelle simple : **0 pour « Aucun progrès », 1 pour « Quelques progrès, mais très limités » et 2 pour « Progrès significatifs »**. Seules les réponses valides ont été prises en compte, et les notes ont été moyennées pour chaque indicateur.

Les répondants (OSC, syndicats, etc.) ont été invités à évaluer **les progrès réalisés dans leur pays sur des questions spécifiques liées au travail des enfants**. Pour chaque question, ils ont sélectionné l'une des options de réponse suivantes, chacune étant associée à une note numérique :

Note attribuée	Option de réponse
0	Aucun progrès
1	Quelques progrès, mais très limités
2	Progrès significatifs

Dans certains cas, des catégories supplémentaires ont pu être proposées (par exemple, « Je ne sais pas » ou « Sans objet »), mais seules les réponses notées ont été prises en compte dans le calcul de la moyenne.

- Pour chaque question, nous n'avons pris en compte que les réponses valides (c'est-à-dire en excluant « Je ne sais pas/Sans objet »).
- Nous avons ensuite calculé la moyenne des notes numériques de toutes les réponses pour cette question.

Exemple :

Si 5 personnes ont répondu à une question comme suit :

- 2 ont répondu « Aucun progrès » (note = 0),
- 2 ont répondu « Quelques progrès » (note = 1),
- 1 a répondu « Progrès significatifs » (note = 2),

La note moyenne serait alors :

$$(0 + 0 + 1 + 1 + 2) / 5 = 0,8$$

En parallèle, nous avons également compté le nombre de répondants ayant sélectionné :

- « Aucun progrès » ou
- « Quelques progrès, mais très limités ».

Cela nous a permis d'obtenir le nombre d'organisations signalant de faibles progrès pour chaque question, ce qui constitue un deuxième indicateur de l'ampleur du problème.

Zone d'écart	Note moyenne de progrès (0-2)	Nombre d'organisations signalant de faibles progrès	Résumé
Lien entre la protection sociale et les stratégies de prévention ou d'élimination du travail des enfants	0,44	14	Il n'existe pas de lien étroit entre les programmes d'aide sociale et l'élimination du travail des enfants.
Intégrer les enfants ayant survécu au travail des enfants dans les politiques	0,56	13	Les survivants ont rarement leur mot à dire dans l'élaboration ou la révision des politiques.
Renforcement du soutien financier international (allègement de la dette, subventions)	0,74	12	Les pays ne reçoivent pas suffisamment d'aide internationale pour financer la lutte contre le travail des enfants.
Renforcement des données et des systèmes de surveillance du travail des enfants	0,75	10	Les systèmes permettant de suivre, de signaler ou de remédier au travail des enfants sont insuffisants ou inexistantes.
Données actualisées, détaillées et ventilées sur le travail des enfants	0,78	11	Les gouvernements ne disposent pas de statistiques fiables et récentes pour prendre des décisions.
Accès à l'éducation pour surmonter les obstacles rencontrés par les groupes vulnérables	0,82	10	Soutien insuffisant aux filles, aux enfants handicapés ou aux enfants migrants dans le domaine de l'éducation.
Reconnaissance du rôle de la protection sociale universelle comme stratégie clé pour prévenir le travail des enfants dans les récentes discussions politiques.	0,84	11	Les décideurs politiques ne considèrent pas encore la protection sociale comme un outil essentiel de lutte contre le travail des enfants.
Allocation de fonds et de ressources publics aux efforts de prévention et d'élimination du travail des enfants.	0,89	10	Le budget alloué à la lutte contre le travail des enfants est trop faible.

Zone d'écart	Note moyenne de progrès (0-2)	Nombre d'organisations signalant de faibles progrès	Résumé
Initiatives bilatérales ou multilatérales dans votre pays visant à promouvoir la responsabilité des entreprises en matière de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	0,89	10	Faible responsabilité des entreprises qui recourent indirectement au travail des enfants.
Augmentation du soutien financier des gouvernements donateurs et des agences internationales pour l'élimination du travail des enfants	1,00	8	Le financement international reste trop faible.
Lien entre les stratégies nationales de prévention du travail des enfants et les efforts visant à améliorer l'accès à l'école et la rétention scolaire.	1,05	9	Les programmes éducatifs ne sont pas toujours intégrés aux mesures de lutte contre le travail des enfants.
Efforts des institutions d'aide au développement international (par exemple, les agences des Nations Unies, les donateurs ou les IFI) soutenant les efforts nationaux visant à éliminer le travail des enfants :	1,06	8	Les institutions mondiales ne font pas assez pour soutenir les efforts nationaux.
Mesures actives visant à garantir l'accès des enfants des zones rurales à une éducation de qualité et à prévenir les abandons scolaires liés au travail agricole	1,11	8	Les enfants des familles d'agriculteurs continuent d'abandonner l'école en raison d'un manque d'accès ou de soutien.
Participation active des syndicats d'enseignants aux efforts visant à prévenir le travail des enfants et à promouvoir une éducation inclusive, publique et de qualité pour tous les enfants.	1,12	7	Les enseignants ne sont pas suffisamment impliqués dans la prévention du travail des enfants.

Zone d'écart	Note moyenne de progrès (0-2)	Nombre d'organisations signalant de faibles progrès	Résumé
Données sur le travail des enfants utilisées dans la conception et la mise en œuvre des politiques ou programmes nationaux.	1,16	8	Même lorsque des données existent, elles ne sont pas bien utilisées dans l'élaboration des politiques.
Participation active des syndicats d'agriculteurs et des OSC aux discussions politiques ou au suivi du travail des enfants dans l'agriculture	1,20	8	Les personnes les plus proches du problème ne sont pas suffisamment représentées.
Adoption ou renouvellement de politiques nationales ou de plans d'action spécifiques visant à éliminer le travail des enfants dans l'agriculture.	1,22	7	Certains pays n'ont pas adopté de politiques claires à cet égard.
Interventions visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les enfants exposés au risque de travail des enfants	1,22	7	Les enfants exposés à un risque élevé de travail ne bénéficient pas d'un soutien scolaire suffisant.
Extension/amélioration des systèmes de protection sociale (par exemple, transferts en espèces, allocations familiales) afin de prévenir le travail des enfants	1,22	7	Les filets de sécurité sont encore trop limités ou trop faibles.
Participation active du pays à des plateformes de coopération multilatérales ou régionales visant à éliminer le travail des enfants (par exemple, Alliance 8.7, initiatives régionales)	1,25	6	Les pays ne sont pas suffisamment actifs dans les plateformes de coopération.

Gap Area	Avg. Progress Score (0–2)	# Orgs Reporting Low Progress	Summary
Intégration des préoccupations relatives au travail des enfants dans des politiques de développement et des accords commerciaux plus larges (par exemple, ODD, éducation, protection sociale, stratégies en matière de travail)	1,30	7	Le travail des enfants ne fait pas toujours partie des politiques commerciales, sociales ou de développement.
Réduire les obstacles liés à la scolarisation (par exemple, frais de scolarité, distance, disparités entre les sexes)	1,41	5	Des problèmes tels que les frais de scolarité, les longues distances ou les inégalités entre les sexes persistent.
Réintégration efficace et mécanismes de suivi à long terme pour les enfants victimes du travail des enfants (par exemple, accès à l'éducation, soutien psychosocial, formation professionnelle)	1,44	5	Il existe peu de systèmes de soutien à long terme pour les enfants qui quittent le travail.
Extension de la couverture du droit du travail, en particulier dans l'agriculture où se concentre la plupart du travail des enfants.	1,44	5	De nombreux enfants travaillant dans les exploitations agricoles ne sont toujours pas protégés par le droit du travail.
De nombreux enfants travaillant dans les exploitations agricoles ne sont toujours pas protégés par le droit du travail.	1,50	4	Certains pays ne s'engagent pas suffisamment dans la coopération internationale.

3. Faits marquants au niveau régional

Basé sur les thèmes, les défis et les priorités les plus fréquemment mentionnés par les répondants de chaque région.



Afrique

- Une forte mobilisation populaire, menée en particulier par les syndicats d'enseignants et les organisations communautaires, continue de soutenir les efforts nationaux de sensibilisation. Les syndicats déclarent assumer des rôles qui vont bien au-delà de l'éducation, en facilitant le signalement de cas, en surveillant la fréquentation scolaire et en jouant le rôle de médiateurs auprès des autorités locales.
- La traite des enfants, le travail domestique et l'exploitation agricole restent omniprésents, alimentés par la pauvreté rurale, la faiblesse des mesures coercitives et les mouvements transfrontaliers. Les répondants ont souligné une augmentation inquiétante des réseaux de recrutement informels et des schémas de migration saisonnière qui exposent les enfants à de multiples formes d'abus.
- L'application de la loi, les systèmes de données et les structures de coordination restent extrêmement limités, plusieurs pays ne disposant pas de statistiques actualisées, d'unités fonctionnelles chargées du travail des enfants ou de capacités d'inspection en milieu rural. De nombreuses OSC notent que les gouvernements s'appuient fortement sur les ONG pour obtenir des preuves, mais traduisent rarement les conclusions en actions concrètes et budgétisées.

« *L'application de la loi est notre plus grande lacune. Les lois existent sur le papier, mais sans inspecteurs du travail sur le terrain, les enfants restent invisibles.* »

— Syndicat, Afrique de l'Est

« *Lorsque les écoles manquent de ressources, les enfants sont poussés vers le travail. Investir dans l'éducation n'est pas seulement une politique sociale, c'est aussi une mesure de prévention du travail des enfants.* »

— Syndicat d'enseignants, Afrique de l'Est

« *Les enfants travaillent parce que les écoles peuvent être lointaines, dangereuses, coûteuses et/ou de mauvaise qualité.* »

— Syndicat des enseignants, Afrique du Sud

« *Les gouvernements ne peuvent pas continuer à utiliser la pauvreté comme excuse. Le travail des enfants est un choix de négligence, pas une fatalité.* » —

— OSC, Afrique francophone



Asie

- Des cadres juridiques existent, mais souffrent d'un manque chronique d'application, les systèmes d'inspection étant débordés et les sanctions rarement appliquées. Les personnes interrogées ont souligné que le travail des enfants persiste ouvertement dans des secteurs tels que l'agriculture, le travail domestique, la petite industrie et les chaînes d'approvisionnement à domicile en raison d'une surveillance minimale.
- L'économie informelle reste un facteur majeur du travail des enfants, en particulier dans les entreprises familiales, les travaux agricoles saisonniers, la production à domicile, les briqueteries et la vente ambulante. Les organisations de travailleurs signalent des obstacles à la syndicalisation des travailleurs informels, ce qui limite les négociations collectives et les gains en matière de travail décent.
- Les appels de plus en plus nombreux en faveur de réformes juridiques nationales et d'interventions par zone reflètent le succès des modèles localisés et communautaires dans la réduction du travail dangereux des enfants. La société civile souligne la nécessité d'étendre ces approches, de les relier à la protection sociale et de les intégrer dans des plans d'action nationaux, soutenus par un financement réel plutôt que par des engagements symboliques.

« Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle série de consultations. Nous avons besoin de mesures coercitives, de financement et de liberté d'organisation. »

— Syndicat, Asie

« La liberté d'association n'est pas un luxe. Si les travailleurs ne peuvent pas s'organiser, le travail des enfants restera toujours la main-d'œuvre la moins chère. »

— Syndicat, Asie du Sud

« Selon le rapport national sur le travail des enfants, 1,1 million d'enfants sont victimes du travail des enfants, mais les organisations de la société civile qui œuvrent pour l'élimination du travail des enfants sont très peu nombreuses. Le gouvernement fédéral a accordé une prime de 5 lakhs à chaque municipalité pour la déclaration de municipalités exemptes de travail des enfants. »

— OSC, Népal



Amérique latine

- Les campagnes de la société civile restent fortes et sont souvent axées sur la sensibilisation, la prévention et l'éducation fondée sur les droits, les syndicats et les ONG se mobilisant conjointement autour de l'éducation publique, de la sécurité dans les écoles et de l'engagement des jeunes. Les personnes interrogées ont cité l'efficacité des réseaux communautaires qui identifient les enfants à risque et mettent les familles en relation avec les services d'aide locaux.
- Plusieurs pays font état d'une régression ou d'un affaiblissement des lois et des institutions de protection de l'enfance, lié aux changements politiques, aux politiques d'austérité et à la réduction des budgets publics. Cela a réduit la surveillance dans les secteurs à haut risque et compromis les progrès antérieurs en matière de coordination institutionnelle.
- Les préoccupations concernant le travail domestique et agricole restent importantes, en particulier dans les communautés rurales et autochtones où la pauvreté, les migrations et l'accès limité aux services publics poussent les enfants à effectuer des travaux familiaux non rémunérés ou à accepter des emplois informels. Les personnes interrogées soulignent l'absence d'interventions ciblées dans ces contextes et la nécessité de relancer les systèmes de surveillance et d'application de la loi dirigés par l'État.

« La lutte contre le travail des enfants se heurte à des difficultés telles que l'insuffisance des financements, le manque de personnel, l'expertise technique limitée, la faible coopération de la société civile, l'accès restreint aux enfants qui travaillent, la faible sensibilisation du public et les lacunes dans les données. »

— OSC, Amérique latine

« Malgré des défis persistants, nous nous engageons à prévenir et à éliminer le travail des enfants et à protéger les adolescents qui travaillent. Nos efforts se concentrent sur les enfants et les adolescents, leurs familles, leurs écoles et leurs communautés, c'est-à-dire les environnements dans lesquels ils vivent, apprennent et construisent leur avenir. »

— OSC, Amérique latine

« Nous mobilisons l'attention du public tout au long de l'année afin de dénoncer les réalités du travail des enfants et de favoriser la responsabilisation. Grâce à des campagnes de sensibilisation stratégiques, à la production rigoureuse de connaissances et à un plaidoyer politique soutenu, nous travaillons année après année pour faire évoluer à la fois les attitudes du public et les politiques publiques. »

— OSC, Amérique latine

« Il existe une résilience sur le terrain, mais la résilience seule ne constitue pas une politique. »

— OSC, Amérique latine

4. Recommandations

Recommandations transversales

- Reconnaître et financer l'élimination du travail des enfants comme une question de gouvernance, et non comme un simple projet – intégrer le travail des enfants dans la planification nationale, la budgétisation et la coordination interministérielle.
- Donner la priorité aux secteurs informels et agricoles en matière de couverture juridique, d'inspections du travail et d'engagement syndical, car c'est là que se produisent la plupart des cas de travail des enfants et de violations des droits du travail.
- Financer et intégrer la participation des survivants et des jeunes au suivi et à la conception des politiques, non pas comme des voix symboliques, mais comme des contributeurs essentiels.
- Promouvoir la responsabilité dans les chaînes d'approvisionnement en reliant l'application nationale aux normes mondiales de diligence raisonnable et en veillant à ce que les travailleurs et les OSC puissent déclencher des mécanismes de réclamation.
- Considérer les données comme un bien public : rendre obligatoire la collecte de données ventilées, les rendre accessibles et intégrer les résultats dans la conception des politiques et des programmes.
- Donner la priorité à la promotion d'un salaire minimum vital, à la santé et à la sécurité au travail pour les jeunes travailleurs et à la réduction des inégalités en matière de couverture agricole ; encourager le renforcement des capacités d'inspection.
- Intégrer la participation significative des enfants, des jeunes et des survivants à la conception des politiques, au suivi et à la mise en œuvre des programmes. Leurs voix doivent éclairer la prise de décision plutôt que d'être des contributions symboliques.
- Investir dans une éducation publique inclusive et de qualité comme pierre angulaire de la prévention en garantissant une scolarité gratuite, accessible et équitable pour tous les enfants, avec un soutien ciblé pour ceux qui risquent d'entrer dans le monde du travail. Les systèmes éducatifs doivent disposer des ressources nécessaires pour retenir les apprenants, répondre aux vulnérabilités locales et coordonner leurs actions avec les services de protection de l'enfance.



Aux gouvernements

- Appliquer les lois sur le travail et la protection des enfants dans les secteurs informel, agricole et domestique, avec des mandats clairs, des plans d'action budgétés et des objectifs mesurables.
- Garantir un financement national stable pour l'élimination du travail des enfants et les systèmes de protection sociale/d'éducation.
- Investir dans l'éducation et la protection sociale en milieu rural, en particulier pour les enfants travaillant dans l'agriculture, les familles migrantes et les zones touchées par des conflits.

- Assurer la coordination interministérielle, en particulier entre les ministères du travail, de l'éducation, de l'agriculture et des affaires sociales, afin de combler les lacunes dans la mise en œuvre.
- Financer la collecte régulière de données nationales ventilées et les rendre accessibles au public à des fins de transparence et de responsabilité.
- Créer un espace permettant une participation significative de la société civile et des syndicats à l'élaboration et au suivi des politiques, et non pas seulement une consultation symbolique.
- Protéger l'espace civique en mettant fin aux représailles contre les militants et en défendant les libertés d'association et d'expression.
- Intégrer les voix des survivants et des jeunes dans les stratégies nationales de prévention du travail des enfants grâce à des mécanismes financés favorisant leur participation.
- Institutionnaliser de toute urgence les voies d'orientation et le suivi de la réintégration ; garantir des lignes budgétaires et des protocoles d'accord interministériels.
- Lier les stratégies de lutte contre le travail des enfants à des plans concrets de financement de l'éducation et de recrutement des enseignants ; protéger l'éducation publique, inclusive et de qualité.
- Institutionnaliser des mécanismes de consultation régulière avec les enfants, les jeunes et les survivants, en particulier dans la conception des programmes de réintégration, d'éducation et de protection sociale.
- Garantir des structures budgétaires pour le suivi mené par les survivants et le signalement communautaire des cas de travail des enfants.



À l'OIT, aux agences des Nations unies et aux plateformes multilatérales

- Promouvoir la protection de l'espace civique comme pilier central de l'élimination du travail des enfants dans toutes les stratégies et tous les rapports nationaux.
- Renforcer les cadres de surveillance inclusifs (par exemple, Alliance 8.7) afin d'exiger la participation des syndicats, des OSC et des communautés concernées.
- Fournir un soutien technique à la coordination interinstitutions, en particulier dans les domaines de l'éducation, du travail et de la protection sociale.
- Financer des systèmes de recherche et de données participatifs, dirigés ou co-conçus par des acteurs locaux, afin de combler les lacunes en matière de données et de stimuler l'action.
- Développer des outils ou des repères modèles pour l'engagement des jeunes/survivants, les mécanismes de réclamation et l'inclusion des communautés locales.
- Soutenir les outils, les cadres et le financement permettant le suivi, la défense des droits et la participation des enfants et des jeunes aux mécanismes internationaux de responsabilisation.



Aux donateurs et aux fondations philanthropiques

- Passer d'un financement basé sur des projets à un financement flexible à long terme pour les OSC et les syndicats qui travaillent sur le travail des enfants et le travail décent.
- Donner la priorité au financement des organisations rurales, locales et dirigées par des survivants, en particulier dans les régions et les secteurs défavorisés.
- Investir dans la collecte de données locales, les services de réintégration et le suivi communautaire, et pas seulement dans le plaidoyer national.
- Veiller à ce que les partenariats avec les bénéficiaires favorisent la localisation et le partage du pouvoir, en particulier lorsque les grandes ONG internationales dominent les flux de financement.
- Encourager l'action des gouvernements en liant l'aide à des progrès mesurables en matière d'application de la loi, de participation et d'espace civique.
- Donner la priorité au financement d'initiatives qui permettent aux enfants, aux jeunes et aux survivants de participer activement à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes, plutôt que d'en être uniquement les bénéficiaires.



Aux entreprises et aux acteurs économiques

- Allez au-delà de la RSE pour intégrer la diligence raisonnable en matière de travail des enfants à tous les niveaux des chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales, y compris les maillons informels et agricoles.
- Reconnaître et collaborer avec les syndicats et les OSC locales en tant que partenaires de mise en œuvre, et non comme des risques en matière de relations publiques.
- Adopter et respecter les obligations contraignantes en matière de diligence raisonnable en matière de droits humains (HRDD).
- Soutenir les réformes salariales et la protection sociale au niveau sectoriel qui réduisent la dépendance des ménages à l'égard du travail des enfants.
- Financez ou cofinancez des mesures de remédiation et de surveillance au niveau communautaire, notamment des zones exemptes de travail des enfants et la réintégration scolaire.
- Divulguer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement de manière transparente et permettre un suivi indépendant par les travailleurs et les OSC.



À la société civile, aux syndicats et aux organisations locales

- Continuer à mener des solutions communautaires, notamment en matière de prévention, d'identification et de réintégration.
- Renforcer les alliances entre les secteurs de l'éducation, du travail et des droits de l'enfant afin de promouvoir la cohérence des politiques.
- Utiliser les données et les expériences vécues pour influencer les politiques, notamment par le biais de rapports parallèles et de preuves participatives.
- Promouvoir des rôles significatifs au sein des plateformes nationales et internationales (par exemple, Alliance 8.7, forums des Nations unies) afin de contribuer à l'élaboration des programmes.
- Encourager le leadership des jeunes et des survivants au sein des structures organisationnelles afin de garantir la responsabilité intergénérationnelle.
- Négocier des socles de protection sociale inclusifs, l'inscription automatique des groupes vulnérables et la gestion intégrée des cas de travail des enfants.
- Plaider en faveur d'enquêtes régulières sur la population active et les ménages comprenant des modules sur le travail des enfants ; exiger la publication de rapports publics afin d'orienter le financement et l'application de la loi.
- Promouvoir un financement national stable et une diligence raisonnable contraignante en matière de droits humains ; garantir la participation des syndicats au suivi.
- Cibler les piliers sous-performants avec des campagnes sur mesure, notamment en négociant des socles de protection sociale explicitement liés au travail des enfants et en mettant en place des systèmes de réintégration des survivants.
- Faire progresser les négociations collectives et la réforme juridique afin de garantir des salaires décents, la sécurité et la santé au travail pour les jeunes, la couverture dans l'agriculture, des incitations à la formalisation et un renforcement des effectifs chargés de l'inspection du travail.
- Plaider en faveur du financement de l'éducation et de l'amélioration des effectifs enseignants grâce à des budgets réservés et à des partenariats avec les syndicats d'enseignants pour des réformes axées sur la rétention.
- Renforcer la gouvernance des données en faisant pression pour que le travail des enfants soit régulièrement mesuré et que des tableaux de bord publics soient mis en place, et en exigeant l'utilisation des données dans les justifications budgétaires.
- Promouvoir la mise en place de mesures contraignantes en matière de diligence raisonnable en matière de droits humains dans les chaînes d'approvisionnement, de surveillance par les travailleurs et de recours pour les enfants et les familles touchés.
- Mobiliser des ressources en combinant les allocations nationales avec des lignes de financement des donateurs liées à des résultats mesurables en matière de travail des enfants, tout en assurant le suivi des décaissements et des résultats.